

LA PRESSE EN REVUE...

LUNDI 15 MAI 2017

SOMMAIRE

- 1) **Monsieur le Président de France**
- 2) **Les con...tribuables font un chèque à...**
- 3) **Taille XXL pour la loi travail**
- 4) **Il va se mettre à dos les retraités**
- 5) **Chassons le naturel, il revient au galop !**



Diez Gérard La Presse en Revue

1) Emmanuel Macron a été investi officiellement 8e président de la Ve République



Dans son discours d'investiture, le plus jeune président jamais élu en France a affirmé qu'il ne « [céderait] sur rien des engagements pris vis-à-vis des Français ».

Le Monde.fr avec AFP

Quelques gouttes de pluie ont accompagné l'arrivée d'Emmanuel Macron pour son investiture à l'Élysée, dimanche 14 mai. Le chef de l'État élu a remonté très lentement le tapis rouge déployé dans la cour d'honneur devant un détachement de la Garde républicaine et sous les objectifs de centaines de photographes et cameramen perchés jusque sur les toits du palais présidentiel.

Le plus jeune président de la République jamais élu en France (39 ans), arrivé à bord d'une Renault Espace blindée, et son prédécesseur François Hollande ont rejoint dans la foulée le bureau présidentiel – le Salon d'or du premier étage – pour un entretien d'une bonne heure.

« Homme de notre temps »

Après le départ de François Hollande, que M. Macron a applaudi en le raccompagnant à sa voiture, a commencé la cérémonie d'investiture à proprement parler. Laurent Fabius, le président du Conseil constitutionnel, a proclamé les résultats officiels du second tour de l'élection présidentielle dans la salle des fêtes de l'Élysée, s'écartant de la tradition pour saluer un « homme de notre temps », citant Chateaubriand et évoquant la campagne « chamboule-tout » qui lui a permis d'accéder à l'Élysée.

« Par le choix souverain de notre peuple, vous êtes aussi et d'abord l'homme de

notre pays chargé de le représenter partout, en métropole et outre-mer, en Europe et dans le monde », a-t-il déclaré. « Président de la République française, chef de l'État, chef des armées, président d'une République laïque démocratique et sociale chargée de la représenter, de la faire progresser, d'en incarner les valeurs et la langue et de la rassembler », a-t-il insisté.

Après avoir reçu les insignes de grand-croix de la Légion d'honneur, Emmanuel Macron s'est adressé aux Français et à ses quelque 300 invités. « Je ne céderai sur rien des engagements pris vis-à-vis des Français », a déclaré le nouveau président, promettant : « Le travail sera libéré, les entreprises seront soutenues, la création et l'innovation seront au cœur de mon action ».

Les Français ont choisi « l'espoir et l'esprit de conquête », a salué le chef de l'État, avant de rendre hommage à ses prédécesseurs et d'insister sur la place de la France dans le monde.

« Nous avons besoin d'une Europe plus efficace, plus démocratique, plus politique, car elle est l'instrument de notre puissance et de notre souveraineté. J'y œuvrerai. »

Le cabinet de l'Élysée nommé

La cérémonie s'est poursuivie dans les jardins de l'Élysée où le nouveau

président a passé en revue les troupes tandis que 21 coups de canon étaient tirés depuis l'esplanade des Invalides, sur l'autre rive de la Seine.

Puis, Emmanuel Macron est sorti par la Grille du Coq, au bout du parc, pour remonter seul les Champs-Élysées à bord d'un véhicule militaire puis est allé à pied jusqu'à la place de l'Étoile, escorté des motards et des cavaliers de la Garde républicaine, avant de raviver la flamme sur la tombe du Soldat inconnu, sous l'Arc de triomphe. Le tout sous haute sécurité : près de 1 500 policiers et gendarmes ont été mobilisés.

Le marathon du nouveau chef de l'État, qui a décidé de résider à l'Élysée avec son épouse, se poursuivra à 17 heures à l'Hôtel de Ville de Paris avec une nouvelle cérémonie, tout aussi traditionnelle.

En marge des festivités, ont été annoncés les premiers noms de l'équipe d'Emmanuel Macron. Alexis Kohler, ancien directeur de cabinet de ce dernier à Bercy, a été nommé secrétaire général de l'Élysée. L'ancien préfet de la région Ile-de-France Patrick Strzoda devient directeur de cabinet du nouveau président. Philippe Etienne, ambassadeur, occupera le poste de conseiller diplomatique et Ismaël Emelien, stratège de la campagne présidentielle, devient conseiller spécial du président.

La nomination du premier ministre devrait intervenir « plutôt lundi », selon l'entourage d'Emmanuel Macron.

lemonde.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

MAIS AUSSI

L'adieu de la presse étrangère au "président le plus impopulaire de la Ve République"

Courrier international - Paris



Dessin de Vincent L'Épée paru dans l'Express, l'Impartial et le journal du Jura

Ce dimanche 14 mai a eu lieu la passation de pouvoir entre François Hollande et Emmanuel Macron. Les médias étrangers saluent timidement le président sortant, qui les aura presque autant déçus qu'il a déçu les Français.

“François Hollande abandonne l'Élysée avec le titre peu honorifique de président le moins apprécié de l'histoire de la Ve République”, attaque El Mundo. À l'image d'une grande partie de la presse étrangère, le journal

espagnol se montre peu satisfait à l'heure de faire le bilan du président Hollande, qui passe le relais à Emmanuel Macron ce dimanche 14 mai. “Cinq années marquées par une impasse économique et le terrorisme islamique, poursuit le quotidien de centre droit, parmi lesquelles on se souviendra tout de même de son rôle d'homme d'État, mis en pièces par son image publique mais capable de maintenir le pays uni dans ses pires moments.”

El Mundo retient également qu'il n'a pas mené la politique économique pour laquelle il a été élu, “ce qui l'a fait gagner étant le rejet de l'austérité

mise en place par Sarkozy lors de ses dernières années au pouvoir”. Et pourtant, “le comble est que la politique économique de Hollande n'a pas donné les fruits attendus”, souligne le journal de Madrid, qui attribue une partie de ce raté à “la crise interne au parti socialiste, qui a impacté le gouvernement et terriblement divisé l'exécutif entre les pragmatiques et les frondeurs”.

En Suisse, le journal Le Temps y voit aussi une raison de l'impasse dans laquelle s'est embourbé le président Hollande :

Absorbé par ses combinaisons politiciennes sans issue, François Hollande voit peu à peu son quinquennat lui échapper. Son renoncement, le 1er décembre, tire le dernier trait.”

Et à présent, “où peut aller un président impopulaire ?” s'interroge le site de la BBC. Heureusement pour le chef de l'État, raconte le média britannique, il existe un endroit “où un président impopulaire peut recevoir un accueil chaleureux et dont François Hollande a été le maire pendant sept années : Tulle.” La BBC constate que dans cette ville de Corrèze, les habitants imputent l'échec de François Hollande au “manque de chance” et attendent désormais “une reprise économique qui sera le fait du quinquennat” du président sortant.

Courrier international

II) L'Etat fait un chèque de 315 millions d'euros à Bolloré !



Denis Allard/REA

capital.fr

Vivendi aurait remporté une bataille contre le fisc lui permettant de recevoir 315 millions d'euros, d'après BFM Business.

C'est une bonne nouvelle pour Vincent Bolloré... Le fisc français lui aurait signé un important chèque de 315 millions d'euros, d'après les informations de BFM Business. Le tribunal administratif de Monteuil aurait en effet donné raison au groupe Vivendi dans un conflit portant sur une niche fiscale. La société avait contesté un redressement dont elle avait fait l'objet et qui lui avait valu 89 millions d'euros de pénalités. Le noeud du problème résidait dans l'application de la niche fiscale appelée “bénéfice mondial consolidé” (BMC) qui permet d'inclure dans le calcul de l'impôt les filiales détenues à 50%, contre 95% pour le régime général.

Comme l'expliquent nos confrères, cet avantage a été supprimé en 2011 par le gouvernement de François Fillon par une loi entrée en vigueur le 6 septembre de la même année. Le groupe Vivendi aurait alors estimé qu'il était légitime qu'il bénéficie tout de même des 221 millions d'euros de crédits d'impôts obtenus grâce à cette niche fiscale en les reportant sur l'exercice 2012. Un point de vue contesté par le fisc donc, mais validé par la justice. D'après BFM Business, le BMC a permis à Vivendi d'obtenir 3,3 milliards d'euros entre 2005 et 2010 en faisant entrer SFR et Canal Plus France dans le calcul de l'impôt.

III) Macron met sur les rails une loi El Khomri taille XXL pour l'été

Sébastien Crépel, Pierrick Marissal et Cécile Rousseau
L'Humanité



Malgré l'importante contestation de 2016, Emmanuel Macron veut pousser au bout la logique qui a guidé la loi travail. Marta Nascimento/REA

Le président de la République élu dimanche veut poursuivre la démolition des droits des salariés entamée sur le temps de travail au cours du quinquennat qui s'achève, en l'étendant à toute l'organisation du travail.

Emmanuel Macron sait bien qu'il n'a pas encore gagné la partie. La secrétaire d'État qui le soutient, Juliette Méadel, a beau estimer que les 66,1 % des voix qu'il a recueillies dimanche sont « un blanc-seing » pour « aller au bout de sa réforme du droit social et du Code du travail », son projet n'a pas obtenu l'adhésion des Français, en particulier du côté de cette majorité qui s'est opposée à la loi El Khomri au printemps 2016. Celui qui rentrera à l'Élysée à la fin de la semaine espère donc jouer de l'effet de surprise en passant par des ordonnances au cœur de l'été.

1. L'éclatement généralisé du Code du travail

C'est le cœur de la réforme voulue par le nouveau président de la République élu dimanche : « Donner plus de place à l'accord majoritaire d'entreprise ou de branche. » En clair, Emmanuel Macron veut pousser au bout la logique qui a guidé la loi travail, qui est celle de généraliser la dérogation à la loi et aux normes nationales, jusqu'à inverser complètement la « hiérarchie des normes » sociales, au détriment du « principe de faveur » qui voulait que des accords conclus à un niveau inférieur ne pouvaient qu'améliorer les protections accordées au niveau supérieur. « La possibilité de détruire un avantage social n'est pas une invention de la loi travail, rappelle à ce sujet Emmanuel Dockès, professeur à l'université Paris Ouest-Nanterre.

Mais celle-ci l'a systématisée et généralisée » dans le domaine du temps de travail. Emmanuel Macron propose de l'étendre à toute l'organisation du travail. C'est ainsi que « les horaires effectifs », qu'Emmanuel Macron distingue de la durée légale du travail, mais aussi « les conditions de travail et les salaires » seront « négociés au plus près du terrain », de préférence au niveau de l'entreprise ou, « à défaut », de la branche. De quoi donner corps à la crainte exprimée par la CGT d'un Code du travail par entreprise. « L'idée d'une règle commune n'a pas les faveurs d'Emmanuel Macron, constate Emmanuel Dockès. Il y a effectivement un risque de disparition progressive de la règle commune. »

Le nouveau président de la République entend mener cette réforme au nom de l'emploi, en visant l'objectif d'un taux de chômage « ramené à 7 % en 2022 ». Pour Emmanuel Dockès, la « croyance » en un lien entre le chômage et le niveau de protection des salariés relève pourtant de l'« idéologie ». « L'idée selon laquelle l'accroissement de la flexibilité, c'est-à-dire l'accroissement du pouvoir des employeurs, est la source d'une meilleure compétitivité et de création d'emploi est très ancienne. Elle n'a été démontrée à aucun moment, explique le chercheur.

Au contraire, des études de l'OCDE démontrent qu'il n'y a pas de corrélation entre le taux de chômage et le taux de protection. » Le professeur de droit du travail y voit un « vice de raisonnement, qui consiste à faire confiance aux

grands entrepreneurs pour dire ce qui est bon pour l'emploi. Mais ce qui est bon pour le grand patronat n'est pas forcément bon pour la société entière ».

2. Les chômeurs sanctionnés pour les rendre flexibles

Non content de promettre la nationalisation de l'assurance-chômage pour mieux la transformer en « assurance universelle », Emmanuel Macron envisage de se lancer dans la chasse aux demandeurs d'emploi. Dans le pacte qu'il propose, si une personne refuse deux emplois dits décents ou ne peut justifier d'une « intensité » de recherche d'emploi suffisante, le versement des allocations sera bloqué. En parallèle de ce durcissement des règles, le nouveau président met en avant l'élargissement de l'assurance-chômage aux professions libérales et aux démissionnaires. Il évoque aussi l'orientation des chômeurs vers des formations « vraiment qualifiantes », laissant présager une prise en compte des desiderata patronaux avant les besoins des précaires.

En réalité, l'ex-ministre de l'Économie se contente de recycler de vieilles recettes, suivant la voie d'un Nicolas Sarkozy qui avait instauré la loi sur l'offre raisonnable d'emploi (ORE) en 2008. Au-delà de deux postes non acceptés, le chômeur est bouté hors des listes de Pôle emploi pour deux mois. Dans les faits, ce dispositif, censé faire chuter artificiellement les statistiques, s'est révélé très peu applicable, l'ex-locataire de l'Élysée ayant sabré des milliers de postes dans les effectifs de l'ex-ANPE. Le scénario est un peu différent avec François Hollande. Accentuant la stigmatisation et le flicage, le président de la République sortant s'était montré favorable à la création d'une brigade de 200 conseillers Pôle

emploi dédiés au contrôle renforcé des chômeurs. Un dispositif de harcèlement qui n'a pas contribué à abaisser les chiffres du chômage. Pour remettre au travail les 5,5 millions de chômeurs et précaires (dont 3,5 millions sans aucune activité), Emmanuel Macron s'entête dans la même logique répressive et inefficace que ses prédécesseurs. Sans mentionner le problème numéro un : l'absence d'offres d'emploi suffisantes par rapport à la demande. Hier, seules 713 999 annonces de travail étaient disponibles sur le site Web de Pôle emploi.

3. Licencié sans justification en muselant les prud'hommes

Emmanuel Macron revient à la charge sur le plafonnement des indemnités prud'homales. Cela veut dire qu'il veut sécuriser financièrement les entreprises qui licencient « sans cause réelle, ni sérieuse ». « C'est une véritable escroquerie intellectuelle, dénonce le professeur de droit Emmanuel Dockès. Les patrons réclamaient le droit de pouvoir licencier sans qu'on leur demande des comptes. Plutôt que d'accéder directement à cette requête, qui serait franchement choquante, Emmanuel Macron s'attaque à la sanction. Une forme de clin d'œil au patronat puisqu'on leur dit : si vous ne justifiez pas les licenciements, ne vous inquiétez pas, ce sera seulement un peu plus cher. »

Aujourd'hui, un licenciement justifié par une raison jugée sérieuse coûte très peu cher à l'entreprise. En revanche, lorsqu'il est dit « sans cause réelle, ni sérieuse », donc basé sur un prétexte ou sur la simple justification d'augmenter les profits, l'employeur s'expose à un recours en justice, qui fixe le montant des indemnités à verser au salarié selon l'appréciation du préjudice subi. Les plafonds envisagés par Emmanuel Macron s'annoncent dans certains cas tellement bas qu'ils risquent de ne même pas couvrir les frais de justice de l'employé licencié sans raison. « Les sommes maximales prévues pour indemniser les salariés sont le plus souvent inférieures aux sommes accordées lors des plans de départs volontaires, renchérit Emmanuel Dockès. Comme on mesure une obligation à sa sanction, on peut en conclure que, dans la pratique, l'obligation de justifier un licenciement risque de disparaître. » Les patrons n'auront qu'à « provisionner » à l'avance leur plan de licenciement non justifié.

C'est la troisième fois qu'Emmanuel Macron veut faire passer cette mesure.

La première, dans la loi Macron, avait été retoquée par le Conseil constitutionnel. La deuxième fois, le plafonnement des indemnités s'est glissé dans la loi El Khomri. Avant d'être supprimé pour tenter de calmer la contestation. Pour espérer passer le barrage du Conseil constitutionnel, Myriam El Khomri avait modifié le critère du barème pour prendre en compte principalement l'âge et l'ancienneté du salarié licencié sans raison. Emmanuel Macron devrait reprendre la même tactique.

IV) Macron déclare la guerre aux retraités

Si le nouveau Président ne veut pas laisser sur le bord de la route les 17 millions de retraités, il va falloir sans nul doute et vite qu'il s'emploie non seulement à trouver les mots, mais à proposer des mesures concrètes pour leur rouvrir un chemin d'espoir.

Par Thierry Benne.
Un article de l'Ifref-Europe

Souvenez-vous, voici cinq ans, son élection à peine acquise, et alors qu'Emmanuel Macron était déjà secrétaire général adjoint de l'Élysée, le Président Hollande s'en était immédiatement pris aux retraités avec un rapport lourdement à charge, partiellement erroné et particulièrement injuste de la Cour des comptes (comme par hasard !), suivi immédiatement après de la création d'une taxe dépendance de 0,30% sur les pensions, laquelle fut d'ailleurs immédiatement détournée de son objet.

En réalité, ce nouvel impôt qui ciblait uniquement les retraités ne faisait que marquer pour ces derniers le début d'un éprouvant chemin de croix fiscal, qui allait s'accroître tout au long du quinquennat.

Force est de reconnaître que le programme du nouveau Président ne démarre guère sous de meilleurs auspices, puisque d'entrée de jeu et selon ses propres chiffres, 60% des retraités – soit quand même quelque 10 millions de Français – vont prendre de plein fouet et sans compensation aucune l'augmentation de 1,70% de la CSG, alors que toutes les autres catégories sociales, tous les actifs notamment, se voient offrir en compensation une diminution de 3,10% de leurs cotisations sociales.

Déclassement des retraités

Manifestement, le déclassement résultant des retraités est patent puisque (en simplifiant les calculs, notamment parce qu'on ne sait pas encore si ce supplément de CSG sera ou non déductible) pour un même revenu annuel de référence de € 60 000 le retraité va acquitter € 1 020 (=60 000*1,70%) supplémentaires d'impôt, là où un actif gagnant le même revenu va économiser € 840 (= 60 000*1,40%) de charges sociales et fiscales.

L'écart de 3,10% entre les deux, soit € 1 860 (= 1 020+840), en même temps qu'il creuse injustement un déclassement sensible du retraité, alourdira dans la majorité des cas de 5 à 10% le montant des prélèvements directs obligatoires auxquels il se trouve soumis.

En clair, il n'échappera pas aux retraités qu'ils sont invités à financer sans broncher les cadeaux électoraux généreusement faits aux actifs sur leur dos ! Pire, issue de la volonté du prince, cette discrimination-transfert n'a donné lieu de sa part à aucune justification, ni à la moindre tentative d'explication, les quelques allusions avancées ici ou là se bornant à sous-entendre que de toute manière les retraités visés ont bien assez d'argent. Nul doute qu'ils apprécieront !

Une tendance inquiétante

C'est ainsi qu'en pratiquement 5 ans et sous deux présidences de Gauche successives, 10 millions de retraités se sont vus ou se verront spécifiquement imposer des impôts ou des suppléments d'impôts dont la charge nette ne pèse que sur eux : en 2012, 0,30% de contribution dépendance + en 2017, 1,70% pour la prochaine augmentation de CSG.

Évidemment pour eux le principe républicain d'égalité devant l'impôt vole en éclats et il n'est pas sûr du tout d'ailleurs que cette discrimination scélérate qui s'opère à la fois en fonction de l'âge et du statut social du contribuable passe les fourches caudines du Conseil constitutionnel.

Le cumul actuel de ces deux mesures – qui représente quand même 2% des pensions – signifie tout simplement pour ces retraités que là où au printemps 2012 leur pension leur permettait de couvrir 52 semaines de dépenses, fin 2017 elle n'en couvrira plus guère que 51 (52*0,98= 50,96), les retraités visés étant ainsi privés de ressources pour la dernière semaine de l'année – qui n'est normalement pourtant pas de jeûne, ni d'abstinence – entre Noël et le Jour de l'An.

Le faux argument de la taxe d'habitation

Quant à l'argument que lesdits retraités pourraient en contrepartie bénéficier eux aussi de l'exonération de la taxe d'habitation, il ne vaut guère, d'une part parce qu'il n'est pas exclu que certains retraités se retrouvent parmi les 20% les plus

riches demeurant assujettis et aussi quant aux autres, parce qu'à l'inverse de l'augmentation de la CSG qui les frappe exclusivement, l'exonération annoncée qui ne leur serait nullement réservée ne pourrait évidemment pas tenir lieu de dommages-intérêts.

Mais me direz-vous, 2% on n'en meurt pas et la plupart des Français ont subi ces dernières années des majorations d'impôts de toute sorte et de toute origine (État ou collectivités territoriales) souvent bien supérieures.

Grave erreur, parce que comme les autres Français, les retraités ont bien entendu eux-aussi supporté ces hausses largement excessives, mais avec les 2% de prélèvements supplémentaires, la Gauche leur réserve un matraquage spécial qui amène tout naturellement à s'interroger sur les projets du pouvoir pour les années à venir.

Contre les pensions de retraites

En effet, on sait que pour des cercles de réflexion stratégique comme Terra Nova, ou même des organismes officiels comme France Stratégie (dont le directeur M. Pisani-Ferry n'était autre que le proche conseiller de Monsieur Macron lors de sa campagne électorale), les pensions de retraite absorbent indûment une part trop grande du PIB national (environ de 14 à 15% selon les sources, qui bien entendu ne se soucient jamais de rappeler en face le produit revalorisé des cotisations

d'hier, bien qu'elles fondent pourtant les pensions d'aujourd'hui !) et qu'il importe de réduire cette part en faveur des jeunes au profit desquels, après avoir saccagé l'enseignement officiel (près de 15% d'une classe d'âge en échec scolaire + classement Pisa en chute libre !), on veut accroître entre autres l'assistantat préexistant.

Or – et nous reviendrons bientôt sur ce sujet important – c'est oublier que la plupart des retraités ont été et restent des parents avant d'être des retraités et que, dès qu'ils l'ont pu, ils n'ont pas attendu l'État pour aider financièrement et autrement leurs enfants, même si les statistiques officielles ont le plus grand mal à cerner l'importance de toutes ces aides souvent non déclarées et dont une bonne partie n'est pas monétaire.

Le temps et l'expérience

Mais le double avantage des retraités, savoir le temps et l'expérience, leur permet de réfléchir plus avant. Malgré qu'on leur ait garanti, – croix de bois, croix de fer-, le maintien intégral de leur pouvoir d'achat, avec l'engagement solennel que leurs pensions ne seront jamais réduites, ils ne peuvent donc s'empêcher d'observer et de déplorer que :

cela fait plusieurs années que sous des prétextes divers – tous plus pertinents les uns que les autres – leurs pensions sont bloquées ou revalorisées de manière indigne au regard de la montée rapide des charges de toute nature qui les assaillent ;

et notamment avec entre autres la croissance inconsidérée des impôts aussi bien d'État que locaux, les remboursements médicaux ou pharmaceutiques de toute nature dont la liste ne cesse de s'allonger, l'alourdissement continu des coûts de journée des établissements d'accueil, l'indice des prix à la consommation entièrement sous le contrôle du Gouvernement ne peut plus être considéré comme représentatif des charges qui pèsent sur les retraités ;

les derniers prélèvements ou majorations de prélèvements qui les ciblent spécifiquement et exclusivement sont non seulement contraires au principe d'égalité devant l'impôt, mais ils constituent aussi un germe préoccupant de division de la Nation en suscitant sournoisement une opposition larvée entre actifs et retraités, en déclassant ouvertement ces derniers et en creusant au risque du grief d'ingratitude le fossé entre les seniors et leurs descendants.

Vers l'euthanasie financière des retraités ?

Et si le nouveau Président, qui prétend rassembler les Français, ne veut pas laisser sur le bord de la route la majorité des 17 millions de retraités qui en font partie, il va falloir sans nul doute et vite qu'il s'emploie non seulement à trouver les mots, mais à proposer des mesures concrètes pour leur rouvrir un chemin d'espoir.

Notamment, en cessant de les considérer abusivement comme une catégorie taillable et corvéable à merci à raison de leur docilité supposée et du poids des ans, en rappelant fermement aussi les engagements de la Nation envers ses aînés et en leur accordant enfin dans les institutions et les caisses de retraite les représentations officielles que la République, au mépris de toutes ses valeurs, leur dénie indignement depuis plus d'un demi-siècle.

contrepoints.org



V) Tiphaine Auzière, la fille de Brigitte Macron, sera bien suppléante aux législatives (et ça ne plaît pas à tout le monde)



AMBITION POLITIQUE - Tiphaine Auzière, la belle-fille d'Emmanuel Macron, a été désignée suppléante du candidat investi par La République en marche dans la 4e circonscription du Pas-de-Calais.

Romain CHEYRON

Des rumeurs avaient annoncé il y a plusieurs mois déjà que la jeune avocate pourrait être candidate aux législatives dans le Pas-de-Calais. Tiphaine Auzière, la benjamine de Brigitte Macron, ne sera finalement que suppléante de Thibault Guilluy, officiellement investi jeudi par La République en marche dans la 4e circonscription du département.

Tiphaine Auzière s'était fortement investie dans la campagne d'En Marche, créant notamment un comité de soutien à Saint-Josse, ville où elle réside dans le Pas-de-Calais. Mais la nomination de cette mère de deux enfants, avocate aux Prud'hommes et inscrite au barreau de Boulogne-sur-Mer, ne se fait pas sans critiques, les accusations de "népotisme" se multipliant dès jeudi soir sur les réseaux sociaux. Peu importe pour En Marche. "On est ravi de ce tandem ! Ils incarnent la jeunesse, le dynamisme, l'espoir. Et de toute façon, il y aura toujours des gens pour critiquer", assure dans Le Parisien Quentin Herdier, responsable local de la communication.

VALEURS

MAIS AUSSI

1) Législatives : quand une candidate de La République en marche publiait des contenus anti-Macron sur Facebook

Investie dans la 9e circonscription de la Gironde, Sophie Mette n'a pas toujours été un grand soutien du nouveau président de la République. C'est depuis le rapprochement de ce dernier avec le patron du MoDem, dont elle est adhérente, que cette ex-conseillère régionale a vraiment "regardé le projet" d'Emmanuel Macron.



Sophie Mette, candidate investie par La République en marche dans la 9e circonscription de la Gironde, le 11 mai 2017 à Bordeaux. (GEORGES GOBET / AFP)



Vincent Lenoir
France Télévisions

"Au début, c'est vrai, je n'étais pas à 100% convaincue." A peine investie par l'équipe de La République en marche, jeudi 11 mai, Sophie Mette est un peu embarrassée. Candidate aux législatives des 11 et 18 juin dans la 9e circonscription de la Gironde, elle n'est en effet pas une "marcheuse" de la première heure, comme le montrent certaines de ses publications Facebook, datées de novembre 2016 à février 2017. A l'époque, elle partageait sur le réseau social des articles plutôt critiques envers Emmanuel Macron, qui n'était alors pas le favori des sondages.

Sur ces posts Facebook, on peut voir des articles publiés par le site d'Europe 1, Russia Today ou celui de l'"éditorialiste politique" Charles Sannat. Ils dénoncent la proximité d'Emmanuel Macron avec le patron de presse Patrick Drahi et relaient la position de la CGT sur les fameux "bus Macron", issus de la loi du même nom.



Captures d'écran du compte Facebook de Sophie Mette, candidate En marche ! dans la 9e circonscription de Gironde. (FACEBOOK)

Interrogée par franceinfo au lendemain de son investiture, Sophie Mette assume. Cette ex-conseillère régionale, encartée au MoDem, affirme avoir vraiment "regardé le projet d'Emmanuel Macron après l'alliance conclue avec François Bayrou". Pourtant, les accusations relayées sur son compte Facebook laissent entendre de sérieux doutes sur la probité du nouveau président de la République ou sur ses actions lorsqu'il était encore à Bercy.

Si j'ai relayé certains articles à l'époque, c'était surtout pour dire aux gens qui me suivent : interrogez-vous. (...) Mais j'ai été rassurée depuis.

Sophie Mette, candidate La République en marche à franceinfo

"J'ai été rassurée par l'accord de moralisation conclu avec François Bayrou, explique-t-elle. Emmanuel Macron a un nouveau regard sur la politique, avec l'accumulation des 'affaires', c'est quelque chose de très important."

Pourquoi se posait-elle des questions sur la pertinence des bus Macron ? Aujourd'hui, elle ne renie pas ses propos mais les nuance et tente de les contextualiser. "C'est vrai que ça permet de faire baisser le prix du transport, mais ça ajoute aussi des soucis car, après, on se plaint que la SNCF va mal." Et sur l'idée que Macron était favorisé par certains médias ? "Ça faisait partie des interrogations du moment. Il faisait beaucoup de presse, de couvertures... On pouvait s'interroger."

Guerre locale avec le PS

Ce ralliement tardif fait les affaires de l'un de ses opposants dans la circonscription, le député PS Gilles Savary. En découvrant les publications de Sophie Mette, déjà candidate à deux reprises sous l'étiquette MoDem, l'équipe du député pointe son "opportunisme". Côté socialiste, on ne digère pas le fait que La République en marche ait investi un candidat face à Gilles Savary, qui avait pourtant choisi de voter Emmanuel Macron dès le premier tour. "Il fallait bien des circonscriptions pour le MoDem, grince-t-on dans l'entourage du député PS. Mais bon, il fallait s'y attendre."

Ils sont à deux sur le même créneau... Du coup, le gagnant de la situation est La France insoumise.

Un proche de Gilles Savary à franceinfo

La guerre s'annonce en effet rude dans cette circonscription où Jean-Luc Mélenchon a obtenu 22,73% des voix, juste derrière Emmanuel Macron (23,93%). Chez Gilles Savary, on a donc peur que la présence d'une candidate La République en marche ne profite au représentant de La France insoumise.

Sophie Mette affirme avoir conscience du problème, mais pense que cela concerne surtout son adversaire. "Gilles Savary a tendu la main à La République en marche, mais le mouvement a décidé de ne pas le retenir, avance-t-elle. Il a soutenu Emmanuel Macron mais se présente quand même avec l'étiquette PS... C'est plus lui qui est en difficulté."

francetvinfo.fr



2) **Varoufakis combattra la politique de « dérégulation et d'austérité » prônée par Macron**

L'ex-ministre des finances grec met en garde contre la « "solution" néolibérale » du nouveau président français.

Le Monde.fr avec AFP

L'ex-ministre des finances grec Yanis Varoufakis, qui avait appelé à voter pour Emmanuel Macron au second tour de l'élection présidentielle, met en garde samedi 13 mai contre la « "solution" néolibérale » du nouveau président français.

Dans une tribune publiée par le quotidien grec Journal des rédacteurs sous le titre « Voila pourquoi, Emmanuel, nous serons contre toi », la figure de la gauche radicale dénonce la politique de « dérégulation et d'austérité » prônée par Emmanuel Macron, qui va « simplement redistribuer la misère entre les travailleurs français ».

Selon M. Varoufakis, qui argue de conversations personnelles avec M. Macron, ce dernier a conscience de la casse qu'il va provoquer mais persiste dans cette voie « pour convaincre Berlin d'avancer vers une fédéralisation de la zone euro ». « C'est là que réside la grande erreur d'Emmanuel [Macron] » car « Berlin ne lui donnera rien », tranche M. Varoufakis.

A la tête du mouvement paneuropéen Diem 25

L'ancien ministre avait appelé à voter pour le candidat d'En Marche ! pour faire barrage au Front national de Marine Le Pen. Dans une tribune au Monde, il avait affirmé que M. Macron avait été « le seul ministre d'Etat en Europe » qui avait cherché à aider la Grèce en 2015, quand elle se trouvait plongée dans une crise économique aigüe et confrontée aux exigences de l'Eurogroupe.

Premier grand argentier de gauche radicale dans la zone euro, M. Varoufakis avait démissionné en juillet 2015 quand la Grèce s'était résignée à une prorogation de l'austérité pour éviter d'être poussée, sous pression allemande, hors de la zone euro. Il a depuis fondé le mouvement paneuropéen Diem 25 (Democracy in Europe Movement - 2025) pour une UE plus démocratique.

lemonde.fr

**A SUIVRE...
LA PRESSE EN REVUE**

A SUIVRE...
LA PRESSE EN REVUE

A SUIVRE...
LA PRESSE EN REVUE